

HYPOTHÈSES GNL : DISTRIBUTION ET ÉQUILIBRAGE

Distribution

- 1 Le volume réellement consommé par le client GNL pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30
2 septembre 2015 est 32 109 10³m³.
- 3 Le palier tarifaire a été déterminé au moyen du volume réel de liquéfaction de l'usine LSR. Ainsi,
4 ce volume était de 56 184 10³m³ pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.
5 Convertie sur une base quotidienne, la quantité obtenue est de 153 928 m³/jour, laquelle
6 correspond au palier 5.8 du volet A du tarif D₅.
- 7 Le coût unitaire attribuable au palier tarifaire 5.8 volet A a été déterminé au moyen de l'allocation
8 des coûts présentée à la Cause tarifaire 2014, R-3837-2013.

Coût distribution unitaire (¢/m ³) ¹ (1)	Fonds Vert CT2013 (¢/m ³) (2)	Fonds Vert CT2015 (¢/m ³) (3)	Coût distribution – Client GNL CT2015 excluant FV (¢/m ³) (4= 1-2)	Coût distribution – Client GNL CT2015 incluant FV (¢/m ³) (5=4+3)
3,312	0,711	0,333	2,602	2,935

Équilibrage

- 9 Le volume réellement consommé par le client GNL pour la période du 1^{er} octobre 2013 au
10 30 septembre 2014 est de 25 797 10³m³.
- 11 Les paramètres nécessaires au calcul du prix d'équilibrage du tarif D₅ ont été déterminés au
12 moyen du profil global de liquéfaction réel de l'usine LSR pour la période du 1^{er} octobre 2013 au
13 30 septembre 2014 et, conformément à la méthode présentée à l'article 14.1.3.2 des *Conditions*
14 *de service et Tarif*, au nombre maximum de jours d'interruption ainsi qu'au nombre réel de jours
15 d'interruption. Les valeurs obtenues sont les suivantes.

¹ R-3837-2013, B-0165, Gaz Métro-14, Document 3, page 6 ligne 50.

Jmax	Jréel	A (m ³ /jour)	A _{D5} (m ³ /jour)	H _{D5} (m ³ /jour)	P _{D5} (m ³ /jour)
45	0	153 929	134 952	85 209	130 760

1 Les éléments du revenu requis de l'équilibrage utilisés pour déterminer le prix d'équilibrage à être
2 remboursé par le client GNL sont : les coûts de pointe 42 324 000 \$ et d'espace 87 677 000 \$².
3 Ces coûts convertis sur une base volumétrique sont présentés au tableau suivant. Il est à noter
4 que ce tableau présente également les valeurs des bornes de prix minimum et maximum utilisées.

Prix pointe (¢/m ³)	Prix espace (¢/m ³)	Prix min (¢/m ³)	Prix max (¢/m ³)
293,5	1 605,2	-1,561	« non limité »

5 La formule d'équilibrage applicable aux clients du tarif D₅ est la suivante :

6
$$(\text{prix pointe} * (P_{D5} - H_{D5}) + \text{prix espace} * (H_{D5} - A_{D5})) / (A * 365)$$

7 L'application des valeurs présentées précédemment a permis de déterminer le prix unitaire
8 d'équilibrage pour le client GNL pour l'année 2014.

9 Soit pour la pointe : $(293,58 * (130 760 - 85 209) / (153 929 * 365) = 0,238$

10 Soit pour l'espace : $(1 605,2 * (85 209 - 134 952) / (153 929 * 365) = -1,421$

Prix de pointe (¢/m ³)	Prix d'espace (¢/m ³)	Prix équilibrage total (¢/m ³)
0,238	-1,421	-1,183

² R-3879-2014, Cause tarifaire 2015, B-0305, Gaz Métro-21, Document 1, colonnes 6 et 7, ligne 15.